



# Autocall Objectif Rendement

## **TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE**

Le produit émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 15 juin 2015), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.

**Autocall Objectif Rendement est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

- **Période de commercialisation** : du 30 juin 2015 au 30 septembre 2015. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de **Autocall Objectif Rendement** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

# Autocall Objectif Rendement

## EN QUELQUES MOTS

**Autocall Objectif Rendement est un produit de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, ayant les caractéristiques suivantes :**

- La valeur du support s'apprécie selon l'évolution de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« CAC® Large 60 EWER »), indice représentatif du marché action français. Cet indice est calculé dividendes réinvestis nets détachés d'un montant forfaitaire de 5 %.
- Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 10 % par année écoulée<sup>(1)</sup>, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance tant que le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- Un risque de perte en capital à l'échéance si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si l'indice a baissé de 45 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice CAC® Large 60 EWER depuis l'origine, soit un remboursement final à 55 %<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 9,69 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(2)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) de -5,78 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Autocall Objectif Rendement**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 30 septembre 2015 jusqu'à la Date d'Echéance (le 10 octobre 2025) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 30 septembre 2015 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Autocall Objectif Rendement** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support **Autocall Objectif Rendement** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

# AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

## AVANTAGES

- De la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial .
- De la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et il bénéficie d'un **gain de 10 % par année écoulée**<sup>(1)</sup>.
- À l'échéance des 10 ans, si **Autocall Objectif Rendement** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et bénéficie d'un **gain final de 100 %**<sup>(2)</sup>, soit **10 % par année écoulée**.
- À l'échéance des 10 ans, si **Autocall Objectif Rendement** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son capital initial**, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

## INCONVÉNIENTS

- **Autocall Objectif Rendement présente un risque de perte partielle ou totale du capital** en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de **Autocall Objectif Rendement** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice CAC® Large 60 EWER autour du seuil de 60 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 10 % par année écoulée**<sup>(1)</sup>. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice CAC® Large 60 EWER (effet de plafonnement du gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant.
- **L'indice CAC® Large 60 EWER est équipondéré et calculé, dividendes réinvestis, net d'un montant forfaitaire de 5 % par an.**

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

<sup>(1)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 9,69 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(2)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 7,15 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE CONDITIONNEL DÈS LA 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

Si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

- **Le Capital Initial,**
- **augmenté d'un gain de 10 % par année écoulée.**  
(Soit un TRA<sup>(1)</sup> maximum de 9,69 %<sup>(2)</sup>)

## REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 30 septembre 2025, on observe le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER par rapport à son Niveau Initial.

### CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 10 octobre 2025 :

- **Le Capital Initial,**
- **augmenté d'un gain final de 100 %, soit 10 % par année écoulée.**  
(Soit un TRA<sup>(1)</sup> de 7,15 %)

### CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 10 octobre 2025 :

- **Le Capital Initial,**  
(Soit un TRA<sup>(1)</sup> de 0 %)

### CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 10 octobre 2025 :

- **Le Capital Initial diminué de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER.**  
**Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice CAC® Large 60 EWER. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

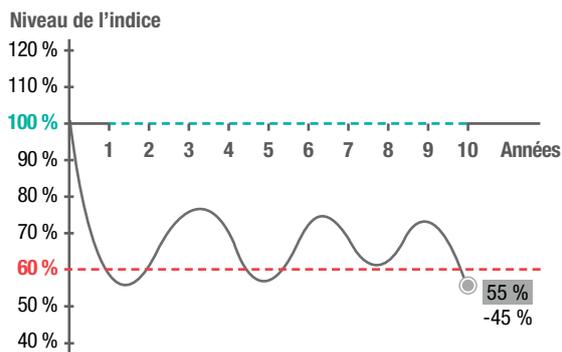
<sup>(2)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 10 % à la 1<sup>ère</sup> Date de Remboursement Automatique Anticipé (1<sup>ère</sup> année).

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'indice CAC® Large 60 EWER est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Autocall Objectif Rendement** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation.

# ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10<sup>ÈME</sup> ANNÉE (SUPÉRIEURE À 40 %)



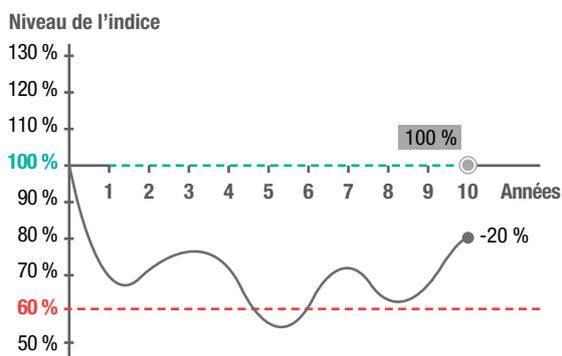
➤ À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.

➤ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice est égal à 55 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 45 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit 55 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice CAC® Large 60 EWER, soit une perte de 45 %.

**Remboursement final : 55 %**

**TRA<sup>(1)</sup> : -5,78 %**

## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10<sup>ÈME</sup> ANNÉE (INFÉRIEURE À 40 %)



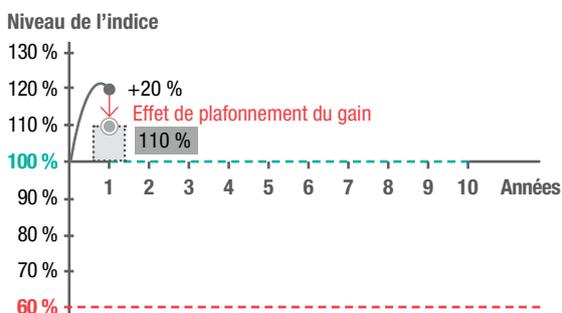
➤ À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.

➤ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice est égal à 80 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 20 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'indice à l'échéance.

**Remboursement final : 100 %**

**TRA<sup>(1)</sup> : 0 %**

## SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



➤ À la 1<sup>ère</sup> Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 10 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 110 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'indice.

**Remboursement final : 110 %**

**TRA<sup>(1)</sup> : 9,69 %**

● Performance de l'indice CAC® Large 60 EWER    ■ Gain    --- Seuil de perte en capital à l'échéance  
 ● Niveau de remboursement du support    --- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement

Information importante : la valorisation de **Autocall Objectif Rendement** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice CAC® Large 60 EWER et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice CAC® Large 60 EWER, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

# PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice CAC® Large 60 EWER est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015.

Il est équi pondéré et regroupe les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. L'indice bénéficie d'une diversification sectorielle importante, sa composition est revue à une fréquence annuelle.

L'indice CAC® Large 60 EWER est calculé **en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par action en retenant un montant forfaitaire proportionnel de 5 % par an.**

## ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER (BASE 1000)

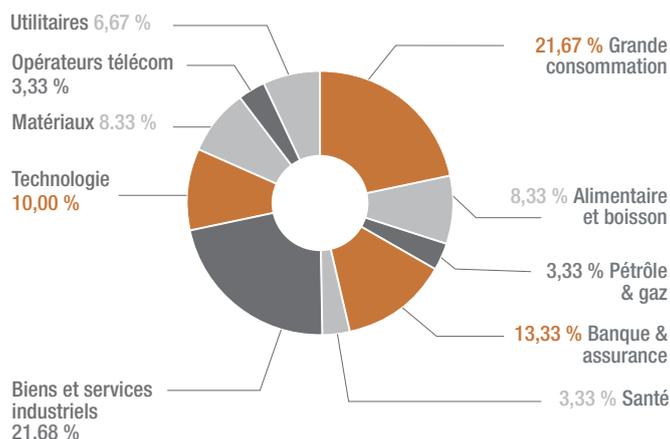
L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

**L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

6 / 8



## RÉPARTITION SECTORIELLE



# CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Nature juridique	Obligation de droit français
Émetteur	Natixis Structured Issuance (les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 15 juin 2015 )
Période de commercialisation	Du 30 juin 2015 (9h00) au 30 septembre 2015 (17h00)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0012805885
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index)
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Prix de souscription	100 %
Date d'Observation Initiale	30 septembre 2015
Date d'Émission et de Règlement	12 octobre 2015
Dates d'Observation Annuelle	30 septembre 2016, 2 octobre 2017, 1 <sup>er</sup> octobre 2018, 30 septembre 2019, 30 septembre 2020, 30 septembre 2021, 30 septembre 2022, 2 octobre 2023, 30 septembre 2024
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	10 octobre 2016, 12 octobre 2017, 11 octobre 2018, 10 octobre 2019, 12 octobre 2020, 11 octobre 2021, 10 octobre 2022, 12 octobre 2023, 10 octobre 2024
Date d'Observation Finale	30 septembre 2025
Date d'Échéance	10 octobre 2025
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 30 septembre 2015
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,90 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis qui commercialise le produit **Autocall Objectif Rendement**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **Autocall Objectif Rendement** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Autocall Objectif Rendement** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°15-285 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 26 juin 2015 sont disponibles sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

## AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

## NATIXIS

Ingiénierie financière, Equity Markets  
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 4 986 412 193,60 euros  
Siège social : 30, avenue de Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524